

La Convention Biennale de 1904

Date de l'Ouverture des Sessions

Il nous fait plaisir d'annoncer à nos sociétaires que le Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale vient de fixer au 22 août prochain, l'ouverture de la session du Conseil Général qui, cette année, se réunira aux Trois-Rivières, l'agréable petite ville située au confluent du St-Maurice et du St-Laurent, et fondée par Lavolette en 1634.

L'importance des réunions du Conseil Général n'échappe à personne ; c'est ce corps qui réunit les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif dans notre institution, c'est lui qui en est l'âme dirigeante ; de l'orientation qu'il indique, des mesures qu'il adopte, dépendent, en grande partie, les succès et la prospérité de la société. Or, comme cet organe principal est composé, surtout, des délégués de chaque cercle, il résulte donc que les cercles doivent se faire un devoir de ne choisir, comme délégués que les membres les plus au courant des questions mutualistes ; que ceux qui se rendront à la convention pour assister à ses séances et prendront une part active aux délibérations et aux règlements des questions intéressant la bonne administration et le bon fonctionnement de notre Société.

Que la prochaine convention soit en tous points digne des précédentes et qu'elle soit le point de départ de nouveaux progrès, c'est le vœu de tous, c'est le double but vers lequel nous tendons et qu'il nous sera permis d'atteindre, car nos sociétaires, aujourd'hui comme hier, sauront faire passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier. C'est à cette condition nécessaire que notre institution continuera à croître en nombre et à grandir dans l'estime de tous.

Mutualité

Le XXe siècle assiste à une évolution économique d'un intérêt vital presque, pour les classes laborieuses.

En présence des risques auxquels la vie des travailleurs était exposée : maladie, infirmité, vieillesse et mort, il s'est formé dans le siècle passé, surtout, des associations destinées à garantir leurs membres contre les éventualités qui peuvent les priver, momentanément ou à jamais, du salaire acquis par

leur travail. Ces sociétés répondaient si bien à un besoin pressant, qu'en quelques années, le nombre des mutualistes s'est accru dans des proportions imprévues et étonnantes. Mais, comme dans toute institution humaine, la perfection, malgré l'excellence du but, n'a pas été atteinte du premier coup et ne le sera pas même de longtemps, car si une bonne partie des individus penche vers le progrès, il en est une autre, et non la moindre, qui préfère le *statu quo*, ou qui n'avance qu'avec une telle lenteur que son mouvement est imperceptible, et celle-ci retarde la marche de l'autre.

Les systèmes adoptés d'abord par la mutualité ayant été trouvés défectueux en plusieurs points, les mutualistes de progrès se sont hâtés de profiter de l'expérience acquise pour adopter successivement les principes et les méthodes qui, à la lumière des connaissances actuelles, doivent guider les associations d'assurances mutuelles. En mutualité, comme en tout, les illusions sont suivies de déceptions quand on ne tient pas compte de l'expérience des faits ou des bases scientifiques. Aussi, les sociétés qui, à l'encontre des données scientifiques les plus recommandables, promettent des avantages considérables, sans exiger en retour, de leurs sociétaires, des contributions adéquates, sont-elles forcées de modifier leurs règlements et d'exiger des contributions proportionnées aux avantages que leurs membres auront droit de recevoir.

Tel que compris aujourd'hui par tous les hommes d'expérience, la société de secours mutuels est une institution qui assure ses membres aux plus bas prix possibles, mais non au-dessous du coût réel de l'assurance. Le coût réel de l'assurance s'établit mathématiquement, d'après les tables de mortalité, de morbidité ou de longévité, et la société qui ne voudrait pas tenir compte de ces calculs, se préparerait des embarras considérables pour un avenir relativement rapproché. Il en existe malheureusement assez d'exemples.

En abandonnant le système primitif des contributions uniformes, au décès de chaque sociétaire ou groupe de sociétaires, la plupart des sociétés contemporaines qui ont été organisées sur ces bases, en Amérique, ont adopté divers modes de contributions graduées suivant l'âge, presque toujours trop modiques toutefois pour être permanentes. C'était un progrès sans doute, mais ce n'était pas suffisant. Un autre progrès s'imposait, pour ajouter aux garanties de stabilité de